

Echec des demandes de référendums contre la CPU et l'autonomisation du SCAN

Satisfaction du Conseil d'Etat : les réformes vont de l'avant !

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction du fait que les deux demandes de référendum dirigées respectivement contre la création d'une Caisse de pensions unique (CPU) pour la fonction publique neuchâteloise et contre l'autonomisation du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) n'ont pas abouti.

En ce qui concerne la CPU, cette nouvelle situation permettra de travailler dans les semaines et mois à venir à la mise en œuvre concrète de la nouvelle institution, dont l'entrée en vigueur a dû être décalée d'un an et fixée au 1^{er} janvier 2010 (cf communiqué du Conseil d'Etat du 15.09.08 sur www.ne.ch/presse). Le Grand Conseil sera saisi cette année encore d'un rapport prévoyant ce report temporaire.

Pour le SCAN, plus rien ne s'oppose à l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2009, suite à la décision du Grand Conseil intervenue en juin 2008.

Le Conseil d'Etat est pleinement satisfait de cette évolution. Ainsi, les réformes initiées et adoptées par le Grand Conseil peuvent aller de l'avant. Le gouvernement cantonal peut poursuivre sa politique de réforme de l'Etat et d'assainissement des finances cantonales car beaucoup reste encore à faire.

Cette issue est également positive car elle permet de lever les incertitudes qui planaient. Des incertitudes qui concernaient à la fois le personnel des institutions de prévoyance appelées à fusionner ainsi que du SCAN, sans oublier les quelque 22.000 assuré-e-s de la future Caisse de pensions unique.

Pour de plus amples renseignements :

Sur la Caisse de pensions:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Sur le SCAN:

Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 2 octobre 2008